



8 / COHÉSION - JEUNES

Augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires de l'allocation Garantie jeunes

**OB
JEC
TIFS**

Renforcer les solutions d'accompagnement favorisant l'insertion des jeunes dans l'emploi

Renforcer les moyens financiers consacrés à l'allocation Garantie jeunes au regard de l'augmentation du nombre de bénéficiaires

Description de la mesure

Tout jeune sans emploi ou formation âgé de 16 à 25 ans révolus et en situation de précarité peut entrer en Garantie jeunes. D'une durée de douze mois, cette modalité spécifique et intensive du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est assortie d'une allocation mensuelle.

Cette mesure peut être mise en œuvre directement par les missions locales. L'aide est versée au bénéficiaire par l'Agence de Services et de Paiement.

Les entrées en Garantie jeunes vont progresser de +50 % en 2021 pour atteindre 150 000 bénéficiaires.



Pilote : État (Direccte)



Financement national : 211 M €



Partenaires : missions locales



Calendrier : mise en œuvre en 2021



Démarches

Contacter la mission locale.

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>